Gaillon sur Montcient

Le Journal

HIVER 2011-2012

Élaboration du PLU P.8

Point sur les travaux P.6

Deux défibrillateurs à Gaillon P.15

JOURNAL SEMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

FRANCIS
COIFFURE
HOMMES - DAMES

78440 GARGENVILLE
✆ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT
✆ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL
✆ 01 39 71 99 58

LA NORMANDE

SPÉCIALISTE EN
PLATS CUISINÉS LIVRÉS
Collectivités et
Restaurants d'entreprises
Tél : 02 35 04 66 10 – Fax : 02 35 04 66 34

SERVICE TRAITEUR
DE LA NORMANDE
Repas d'affaires, apéritifs dinatoires,
anniversaires, cérémonies.....
Tél : 02 35 04 66 38 – Fax : 02 35 04 66 26

TRAITI Service

37, RUE DES VACILLOTS – 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

E.A.D.
Espaces verts
Création - Entretien - Élagage
AD Services
Travaux de jardinage - TVA 5,5%
Tél./Fax : 01 30 99 03 12
36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient

AMARA
SERVICES
Boualem AMARA
Port.: 06 89 44 65 35
2, rue du Point du Jour
78250 GAILLON SUR MONTCIENT
Fax: 01 30 22 06 33
amaraservices@orange.fr
NETTOYAGE
BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS

Organisation des obsèques
Monuments - Caveaux - Articles funéraires
Prévoyance funéraire

POMPES FUNÈBRES et MARBRERIE
CISTARELLI

4, bd Maurice-Berteaux (face place du Marché)
78250 MEULAN - ✆ 01 34 74 97 65
Présents à vos côtés
Dignité Funéraire
Julie KIEFFER - Habilitation N°04-78-00016

Nous remercions les annonceurs qui participent à la publication du Journal de Gaillon.

Contact Régie publicitaire :
Christian Tétard 06 14 84 27 10

Le journal de Gaillon

Hiver 2011-2012

Bulletin officiel d'informations de la Commune de Gaillon sur Montcient

Mairie de Gaillon
Tél. 01 34 74 06 58
Fax 01 30 22 06 16
mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des élus :
mardi 18 h 00 - 19 h 30
sur Rendez-vous

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Samedi
8 h 30 – 12 h 00
Fermé le Mercredi

Rédacteur en chef :
Jean-Luc Gris

Rédaction :
Christian Bouley
Philippe Le Gall
Nathalie Le Gonnidec
Jean Pierre Le Tellier

Régie publicitaire et publication :
Christian Tétard
06 14 84 27 10

Réalisation :
FJD
01 34 97 50 90
RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur
Chers Administrés

En cette fin d'année 2011, les fêtes de noël et du nouvel an imposent une trêve bienvenue.

Pour vous accompagner tout au long des six prochains mois, le comité de rédaction vous propose une nouvelle présentation du journal de Gaillon plus clair et plus complet.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.

En attendant de vous rencontrez à l'occasion de la cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier 2012 à 19 h 00 dans la salle des fêtes, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Jean-Luc GRIS

SOMMAIRE

Interview sur le Grill	2
Comptes rendus des Conseils municipaux	3
Récapitulatif des travaux	6
Révision du POS et élaboration du Plan Local d'Urbanisme	8
La mission locale intercommunale pour les jeunes	10
Inscriptions sur les listes électorales	10
Ramassage des encombrants	10
État Civil	10
Modification des trajectoires aériennes	11
L'épandage des boues	11
Gaillon sous son blanc-manteau...	12
Rappels des tarifs communaux	12
Collecte des déchets ménagers	13
À l'école des Quatre Vents	14
Présentation du S.I.E.H.V.S.	15
Remise de deux défibrillateurs	16
Cérémonie du 11 novembre	16
Caisse des écoles	17
Journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2011	18
Repas des Anciens	19
4e Marché artisanal et gastronomique	19
Histoire du village	20
Agenda du 1er semestre 2012	22
Petites annonces	22

Brigitte GANTIER
Conseillère municipale

La Commission Information : Chère Brigitte, puisque tu acceptes de te prêter à ton tour à notre interview sur le grill, peux-tu commencer par te présenter ?

Brigitte Gantier : Je suis née de père vendéen et de mère bretonne mais j'ai vécu en Touraine la plus grande partie de ma vie et y ai fait mes études. Je suis avocat en droit des sociétés et mariée.

Et comment t'es-tu retrouvée à Gaillon ?

Nous cherchions une maison dans un endroit verdoyant, calme et beau, dans un village à dimension humaine. C'est à Gaillon, que nous avons eu la chance de trouver.

Et si l'on continue dans ce qui te passionne…

La lecture depuis mon plus jeune âge, la plongée sous-marine et la nature en général sous tous ses aspects, le jardinage, qui revêt encore beaucoup de secrets pour moi. Mais dans mon jardin, non traité, j'ai la joie de découvrir constamment de nouvelles fleurs.

Parlons un peu de ton mandat. C'est le premier. Pourquoi t'es-tu présentée ?

Parce qu'on me l'a demandé, indiquant que mes compétences pouvaient être utiles au sein du Conseil ; je suis très heureuse de pouvoir travailler au développement du village.

Dans quelles activités participes-tu plus particulièrement ?

Je suis Vice-présidente de la commission du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du PLU est le sujet le plus prenant en ce moment. Je suis la suppléante du maire au Comité syndical du PNR, déléguée titulaire à la commission « Aménagement et Patrimoine », déléguée titulaire à la commission « Environnement et développement durable » du PNR, suppléante de la Présidente de Cap Tourisme au Comité départemental du tourisme et des loisirs du Val d'Oise. Enfin je participe pour la Commune à l'étude sur la mise en place de voies de circulations douces (pistes cyclables ou chemins piétons) et au groupe de travail sur la gestion durable et la valorisation des cimetières. Sinon, je travaille avec le maire sur le sujet sensible de l'intercommunalité (réunions avec préfets et sous-préfets), et aussi sur les contentieux communaux.

Et tu arrives à concilier cela avec ta vie professionnelle et personnelle ?

Nous avions un programme ambitieux (PLU, intercommunalité, liens PNR…) Nous devons respecter les engagements pris et défendre Gaillon face à des choix que certains veulent lui imposer et qui ne sont pas les siens.

Le mot de la fin ?

Un mot sur le choix de la photo. Cet arbre gigantesque est un Kauri de Nouvelle Zélande, âgé de 2 000 ans. Il peut vivre 4 000 ans. Or 98 % d'entre eux, ont été abattus en 60 ans, par l'industrie du bois. Cette triste histoire illustre assez bien les enjeux actuels de préservation de notre patrimoine naturel !

Gérard TROU – Conseiller municipal

La commission Information : Bonjour Gérard, à ton tour de te livrer à l'interview sur le grill, et de commencer par te présenter…

Gérard Trou : Bien sûr, on y va. Eh bien, je suis un enfant du pays, né à Hardricourt. J'ai 60 ans, je suis marié, j'ai une fille et je suis grand père.

Et peux-tu nous parler un peu plus de ton métier ?

Agriculteur, et ce depuis quatre générations. Le siège de l'exploitation agricole est à Gaillon, mais je cultive aussi des terres sur Seraincourt, Longuesse…

Après avoir arrêté l'élevage, il y a environ 8 ans, suite à la fermeture de l'abattoir de Mantes car il aurait fallu porter les bêtes trop loin et sans compter les contraintes que cela imposait, je me suis recentré sur la pension de chevaux et la culture, essentiellement céréalière (blé, orge, colza, mais…).

Ce qui interroge les gens, quand on parle de culture, ce sont les engrais, les pesticides…

Eh bien, Je pratique la « culture raisonnée », méthode « Farmstar » : Des photos satellites, prises 3/4 fois par an, donnent la biomasse, et on en déduit la quantité d'azote à apporter selon le besoin de la plante, pas plus. En complément, des analyses de terre permettent de connaître l'azote qui reste dans le sol. Pour les pesticides et fongicides, c'est pareil, on ne traite que si besoin, et pas à moins de 10 m d'un cours d'eau. En 10 années, on a réduit la proportion de 20 %.

Et les contraintes liées au Parc Régional Naturel du Vexin ?

Le PNR souhaite remettre des haies. D'accord, tant que cela ne gêne pas le passage des engins agricoles.

Parlons un peu de ton mandat. C'est le premier ?

Oui, On me l'avait demandé il y a une quinzaine d'années, mais à l'époque, je n'avais pas le temps. Il faut pouvoir être disponible, s'impliquer et apporter du travail, ce que je ne pouvais pas faire du temps de l'élevage.

Et quelles sont tes activités en tant qu'élu ?

Gérard Trou : Je suis vice-président de la commission sécurité routière (une étude est en cours, avec l'implication d'autres commissions, finances et travaux essentiellement), je suis délégué aux syndicats d'assainissement des eaux (SIARM) et des eaux de rivières et ruissellements (SIGERMA).

Toi qui as toujours vécu ici, comment perçois-tu le Gaillon d'aujourd'hui ?

Gaillon a su bien évoluer, en conservant son caractère rural, auquel je suis très attaché. Pour l'anecdote, une page souvenir : J'ai connu le temps ou il y avait 2 cafés, une épicerie. Les Gaillonnais allaient chercher le lait et fromage blanc chez mes parents (ou les pots de 20 l étaient refroidis dans la Douaye) ; et ma grand-mère était à la fois institutrice et secrétaire de mairie (pratique très courante jusque dans les années 60)…

Merci Gérard, et peut-être à bientôt pour un article plus détaillé sur l'agriculture raisonnée du XXIe siècle à Gaillon

Mais avec plaisir, c'est un sujet qui me passionne.

Comptes rendus des Conseils municipaux

Extraits des 30 juin et 20 octobre 2011

Désormais, en complément de l'affichage dans les panneaux municipaux et sur le site internet de la commune, vous trouverez les extraits des points majeurs débattus en conseils municipaux.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

DEMANDE DE SUBVENTION AU SÉNAT POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Monsieur Le Maire rappelle que la commission des travaux a validé les travaux d'enfouissement des réseaux situé du numéro 1 au 19 Grande Rue.
La Commune de Gaillon sur Montcient sollicite auprès de Monsieur le Président du Sénat une subvention d'aide aux communes au titre des travaux divers d'Intérêt Local.
Le montant des travaux est estimé à 140 945,99 € HT ; la subvention s'élèvera à 15 000,00 €. Le Conseil municipal s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier ou la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

Le Conseil Municipal s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Sénat.

SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL DES YVELINES DU 28 AVRIL 2011

Le Maire expose à ses collègues que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 prescrit la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1er juin 2013. Pour atteindre cet objectif, le Préfet des Yvelines a élaboré un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, qui a été présenté le 28 avril devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).
Saisie par Monsieur le Préfet par courrier en date du 4 mai 2011, notre assemblée délibérante doit rendre un avis sur ce projet de Schéma dans un délai de 3 mois. À défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable. Le projet de Schéma, accompagné de l'ensemble des avis, sera ensuite transmis à la CDCI qui se prononcera à son tour dans un délai maximum de quatre mois. Elle aura, si elle le souhaite, la possibilité de proposer des solutions alternatives susceptibles d'être retenues par un vote à la majorité des deux tiers.
Convaincu de la nécessité d'intégrer une Intercommunalité, le Conseil Municipal de la commune de Gaillon-sur-Montcient a engagé dès octobre 2008 une réflexion pour choisir le mode d'intercommunalité le mieux adapté à sa situation. Des rencontres avec des communes rurales de Vexin-Seine et des Trois Vallées du Vexin ont été organisées pour échanger sur les atouts de chacune de ces deux intercommunalités.
Ces rencontres ont été organisées entre avril et novembre 2009.
En mars 2010, l'adhésion à l'association de préfiguration de communauté d'agglomération Centre-Seine-Aval est rejetée par le Conseil Municipal (13 contre et 2 absentions) pour incompatibilité avec le projet de territoire de la commune (maîtrise de l'espace rural et du cadre de vie) et les valeurs inscrites dans la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français.
Le 9 avril 2010, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstentions se prononce pour l'adhésion et demande son rattachement au périmètre de la Communauté de Communes des Trois Vallées du Vexin.
Le 8 novembre 2010, c'est le Conseil Communautaire des Trois Vallées du Vexin qui se prononce à la majorité (23 pour et 1 contre) pour l'adhésion et le rattachement de la commune de Gaillon-sur-Montcient au périmètre de la Communauté de Communes des Trois Vallées du Vexin. Courant décembre 2010 et en janvier 2011, ce sont à leur tour les Conseils Municipaux des 12 Communes de l'Intercommunalité qui délibèrent à l'unanimité en faveur de l'adhésion de Gaillon-sur-Montcient au périmètre de la Communauté de Communes des Trois Vallées du Vexin.
Le 28 mars 2011, Monsieur le Maire et Madame Gantier rencontrent Monsieur Le Préfet pour lui exposer le projet de la commune, aucune opposition n'est mentionnée par Monsieur Le Préfet.

- Vu l'adhésion de la commune de Gaillon-sur-Montcient au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vexin Français et à sa charte dont les 3 axes principaux sont :
  - Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines
  - Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité.
  - Mettre l'homme au cœur du projet territorial.
- Vu le décret du 30 juillet 2008 portant classement du parc naturel régional du Vexin français (Région Ile-de-France)
- Vu l'article 1 de la Charte 2007-2019 du Parc Naturel Régional du Vexin Français et l'engagement de ses signataires à rendre compatibles les documents d'urbanisme des communes avec la Charte.
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Gaillon-sur-Montcient du 23 mars 2010 rejetant l'adhésion à l'Association de Préfiguration de communauté d'agglomérations Centre-Seine-Aval.
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Gaillon-sur-Montcient du 9 avril 2010 sollicitant son adhésion à la communauté de communes des Trois Vallées du Vexin.
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Trois Vallées du Vexin en date du 8 novembre 2010 se prononçant pour l'adhésion de la commune de Gaillon-sur-Montcient.
- Vu les délibérations des 12 communes de la communauté de communes des Trois Vallées du Vexin se prononçant à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de Gaillon-sur-Montcient.
- Vu la volonté déterminée du Conseil Municipal et des Gaillonnais de préserver en totalité la ruralité du village comme indiqué dans le document transmis à Monsieur Le Préfet des Yvelines le 26 avril 2011 (copie de ce courrier annexé à la présente délibération)
- Vu le projet de Schéma Intercommunal des Yvelines présenté le jeudi 28 avril 2011 devant la commission départementale de coopération intercommunale et transmis à la commune de Gaillon-sur-Montcient le 19 mai 2011.

- Vu la détermination du Conseil Municipal à maîtriser la pression fiscale sur les ménages et le document annexé au projet de Schéma Intercommunal des Yvelines intitulé : fiche financière rectifiée, indiquant en page 58 que les bases d'impositions du futur EPCI reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal tant pour la fiscalité sur les ménages (base TH inférieure de 25 % à la moyenne départementale) que pour la fiscalité localement taxable sur les entreprises (-19 % pour la CFE). La dispersion des taux d'imposition actuels exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 5 ans.
- Vu le code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, le Conseil Municipal de la commune de Gaillon-sur-Montcient :

- **Émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Yvelines le 28 avril 2011.**
- **Émet un avis défavorable sur la proposition d'augmentation de la fiscalité.**
- **Demande que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal des Yvelines soit modifié pour retirer du périmètre de la future communauté d'agglomération « Vexin Centre Seine Aval » la commune de Gaillon-sur-Montcient.**
- **Demande que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Val d'Oise soit modifié pour inclure dans le périmètre de fusion des communautés de communes Plateau du Vexin, Val de Viosne et Trois Vallées du Vexin, la commune de Gaillon-sur-Montcient.**

INFORMATIONS DIVERSES

PROJET DE CIRCULATIONS DOUCES MEULAN VETHEUIL

Le Parc Naturel régional du Vexin français a engagé une étude pré opérationnelle pour la création d'un itinéraire de circulations douces entre Meulan et Vétheuil. Monsieur Le Maire présente les documents utilisés lors du dernier comité de pilotage du 29 juin 2011. Il explique qu'en avril et mai 2011 le travail a porté sur la recherche de tracés et la faisabilité pour chaque commune concernée. Pour le tronçon concernant notre commune, deux tracés semblent possibles ; l'un de Gaillonnet à la gare d'Hardricourt (en aménageant une piste cyclable), l'autre de Gaillonnet au collège de la Montcient (une partie en piste cyclable, l'autre partie via la sente des mulets). Après discussion, le conseil municipal demande au comité de pilotage du projet de circulations douces Meulan-Vétheuil de maintenir dans la seconde phase de l'étude les deux tracés.
La copie de la présentation est jointe au compte-rendu et disponible en Mairie.

SUITE ENQUETE ROISSY

Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement adressé en mairie en date du 16 juin 2011. Elle explique que suite au rapport d'enquête (disponible en mairie), elle a décidé de ne présenter en commission consultative de l'environnement de Roissy du 9 juin, qu'une mise en œuvre partielle du dispositif et recevra Monsieur Le Maire très prochainement à cet effet.

Par ailleurs, il est donné lecture d'un courrier de la Dirap (Défense des intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin) qui indique que les réponses à l'enquête publique proviennent pour 64 % des réponses du Vexin, que ce sont plus de 1900 lettres qui ont été reçues par le président de la commission en charge de l'enquête publique. Vingt-cinq mairies, dont notre commune, ont pris des motions pour s'opposer au projet. La commune de Gaillon-sur-Montcient a contribué pour 182 avis !

Grâce à la mobilisation de tous, la commission d'enquête demande de différer la décision de mise en application et de refaire une enquête publique notamment pour ce qui concerne : la révision des trajectoires : déplacement de la zone de forte concentration d'avions prévues au-dessus de la zone très urbanisée de Cergy Conflans vers les zones rurales faiblement peuplées du nord-ouest de l'Île de France ; c'est-à-dire le Vexin !

CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2011

MODIFICATION SIMPLIFIÉE C 13

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2011 prescrivant la modification simplifiée du POS, vu le projet de modification et l'exposé de ses motifs portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler ses observations pendant un délai d'un mois, du 1er septembre 2011 au 1er octobre 2011 et considérant qu'aucune observation ou lettre n'ont été enregistrées dans le registre mis à la disposition du public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ, décide d'approuver la modification simplifiée du POS en supprimant l'emplacement réservé numéro 1 dénommé « autoroute C13/F13 »

LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation au Maire pour toute la durée de son mandat, en matière de souscription de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 160 000,00 €.
Le Conseil municipal sera tenu informé de la ligne de trésorerie contractée dans le cadre de la délégation au maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LE RECOURS A L'EMPRUNT LIE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation au Maire, en matière d'emprunt pour obtenir des prêts relais pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie dans la Grande Rue (1re Tranche) prévus en 2012, à hauteur des subventions et de la F.C.T.V.A relatives à ces travaux et qui resteront à percevoir

Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVENTION C.A.U.E. (pour Accompagnement Contrat Rural)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'accompagnement avec le CAUE, qui vise à conseiller la commune dans la définition de son projet de réaménagement de l'espace public communal dans le centre du village (espace ancienne école, parking de la mairie/salle des fêtes…) afin d'intégrer dans l'élaboration de ce projet et son suivi un ensemble d'exigences qualitatives pour la mise en place du futur contrat rural. Le coût de la prestation est de 2 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, autorise le Maire à signer la convention correspondante conclue jusqu'en juillet 2012.

TAUX TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Towhill informe que la réforme de la TLE a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010. La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS.
Les collectivités doivent en fixer le taux par délibération avant le 30 novembre 2011.
La taxe d'aménagement se substituera à la taxe locale d'équipement à compter du 1er mars 2012.
La taxe d'aménagement se rapproche de la TLE, elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.
La valeur par M2 de la surface de construction est fixée au 1er janvier 2011 à 748 € pour les communes d'Île de France et révisée au 1er janvier de chaque année suivant le dernier indice du coût de la construction.
Le taux peut comme la TLE être fixé entre 1 et 5. Il peut être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, unanimité.
Vu l'avis de la Commission des finances du 15 octobre 2011,
Il est proposé au Conseil Municipal,
Vu la réforme de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010,

- La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS à compter du 1er mars 2012,
- Les collectivités fixent un taux avant le 30 novembre pour application l'année suivante,
- Le taux peut être fixé entre 1 % et 5 % et peut être porté jusqu'à 20 %.
- Considérant que le taux de la Taxe Locale d'Équipement applicable à Gaillon sur Montcient est de 5 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ décide de maintenir le taux de 5 %.

MISE EN PLACE ÉTUDES SURVEILLÉES

Rapporteur : Monsieur Gilbert VINTER, 1er Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires

Il est proposé de mettre en place une étude surveillée pour les enfants scolarisés du CE1 au CM2. Les jours d'étude surveillée seraient le lundi soir et le jeudi soir de 16h30 à 18h00. Cette étude serait sous la surveillance de deux enseignantes et organisée de la manière suivante entre 16h30 et 17h00 le temps consacré à la détente et au goûter et de 17h00 à 18h00 à l'Étude et le cas échéant la dernière demi-heure en garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, vote les tarifs suivants :

- **Enfant Gaillonnais : 4 €**
- **Enfant Extérieur : 4,20 €**

FIXATION DES PRIX DES TERRAINS COMMUNAUX

Vu l'avis de la Commission des finances du 15 octobre 2011,

Il est proposé de mettre en vente 2 lots du lotissement communal Les Satais, d'une superficie de 600 m2 chacun, à : 165 000,00 € par lot (terrain + viabilisation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, vote le prix de vente des lots à 165 000,00 € chacun, et autorise le Maire à signer les compromis de vente de ces deux terrains.

INFORMATIONS DIVERSES

AMÉNAGEMENT DES AULNES

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'aménagement de la commune de Meulan-en-Yvelines sur le secteur des Aulnes (terrains de football & ancien magasin Gitem). Dans le cadre de la mise en place du campus du centre hospitalier de Meulan-Les Mureaux, les besoins en logements étudiants sont estimés entre 300 et 350 logements. Une partie sera réalisée sur place aux Mureaux en réhabilitant certains pavillons de l'hôpital psychiatrique. Une autre partie pourrait être construite sur le secteur des Aulnes ; le complexe sportif serait maintenu mais déplacé sur le même site.
Deux parcelles faisant partie du projet et appartenant à la commune de Meulan-en-Yvelines sont sur le territoire de la commune de Gaillon-sur-Montcient.
Une réunion a été organisée à Meulan-en-Yvelines le 12 octobre dernier ; à l'issue de ce rendez-vous d'échange entre les maires des deux communes, M. Vinter, Mme Le Gonnidec, M. Soyé (maire-adjoint de Meulan-en-Yvelines en charge de l'urbanisme), des représentants de la Direction Départementale des Territoires (instructeurs pour les deux communes).
Le projet de modification des limites des communes a été abandonné. Il a également été envisagé de n'installer que des équipements sur le territoire concerné de la commune de Gaillon-sur-Montcient ; les logements étant installés sur le territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines. Lorsque la commune de Meulan-en-Yvelines aura avancé sur le projet, il sera procédé à l'instruction des dossiers sur chaque commune en fonction de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

NOUVEAU SOUS-PRÉFET A MANTES-LA-JOLIE

Monsieur Philippe Portal (ex sous-préfet à Alès) est nommé en remplacement de Monsieur Thierry Hegay à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie depuis le 1er septembre 2011.

Récapitulatif des travaux réalisés ou en cours et projets à venir

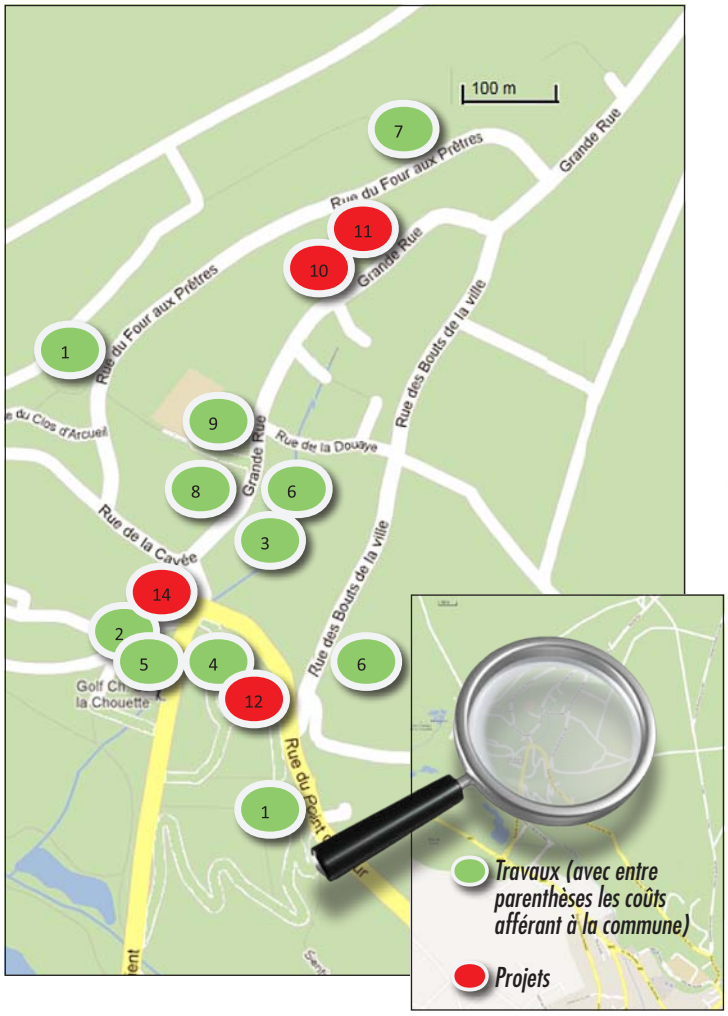

1 2009 (2e semestre) Réfection couche de roulement rue du Four aux Prêtres et Rue du Point du Jour (23 789,04 euros TTC)

2 2009 (2e semestre) Canalisation et drainage parking salle des fêtes (5 159,10 euros TTC)

3 2010 (1er semestre) Réfection du réseau d'assainissement Grande Rue.

4 2010 (1er semestre) Réfection d'une partie de la toiture et du velux de l'église (3 325,36 euros TTC)

5 2010 (1er semestre) Reprise de la toiture de la salle des fêtes (joint d'étanchéité et faîtage) (10 958,29 euros TTC)

6 2011 (1er semestre) Réfection du réseau d'eau potable Grande Rue et rue des Bouts de la Ville

7 2011 (septembre) Réfection mur et voirie rue du Four aux Prêtres (92 143,43 euros TTC)

8 2012 (1er semestre) Enfouissement des réseaux aériens Grande Rue (1 au 19)

9 2012 (1er semestre) Réfection chaussée et aménagements de sécurité (1 au 19)

10 2013 Enfouissement des réseaux aériens haut de la Grande Rue

11 2013 Réfection chaussée et aménagements de sécurité haut de la Grande Rue

12 2011 (juillet à décembre) Études et diagnostic sur l'état de l'église (12 491.53 euros TTC)

13 2011 Démarrage Plan Local d'Urbanisme et mise à jour charte paysagère (87 254,18 euros TTC)

14 2011 Étude commerce multi-service (3 244,00 euros TTC)

Nota : Les tarifs indiqués sont ceux pris en charge par la commune

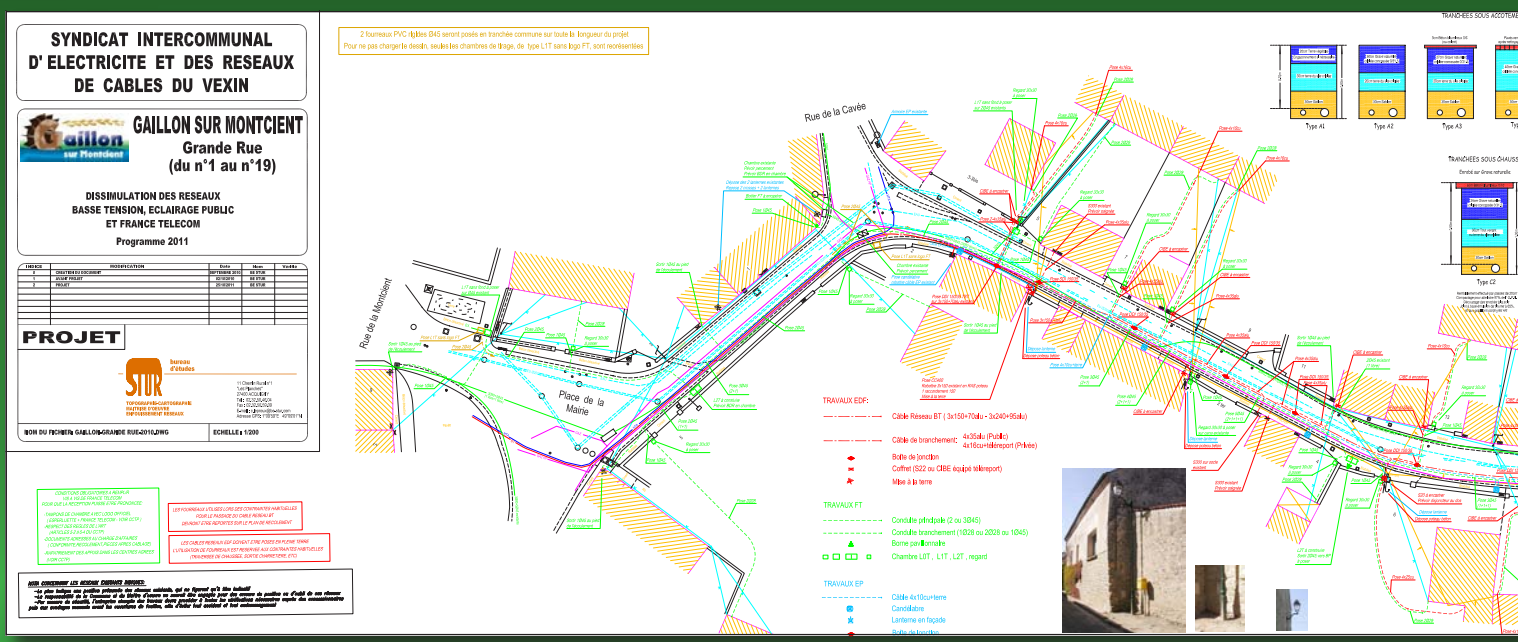

ZOOM : Travaux rue du Four aux prêtres (7)

Depuis mai 2009, la rue du Four aux Prêtres a été barrée partiellement suite à l'effondrement d'un mur et d'une partie de la chaussée. Une procédure de Péril Imminent est alors engagée par la Commune auprès du Tribunal Administratif de Versailles, afin de déterminer les responsabilités, et de préserver les intérêts financiers de la commune.

Les travaux de reconstruction du mur et de réparation de la voirie n'ont pu être réalisés qu'après accord de l'expert judiciaire nommé par le tribunal administratif de Versailles, les travaux ont commencé début septembre et ont permis la réouverture de la rue le 7 octobre 2011.

À ce jour, la Commune est en attente de la décision du Tribunal qui va déterminer les responsabilités de chacun et fixer la contribution financière des différentes parties.

Conscients de la gêne occasionnée, nous tenons, à nouveau, à remercier tous les riverains pour leur patience et pour tout le civisme dont ils ont fait preuve pendant tous ces longs mois.

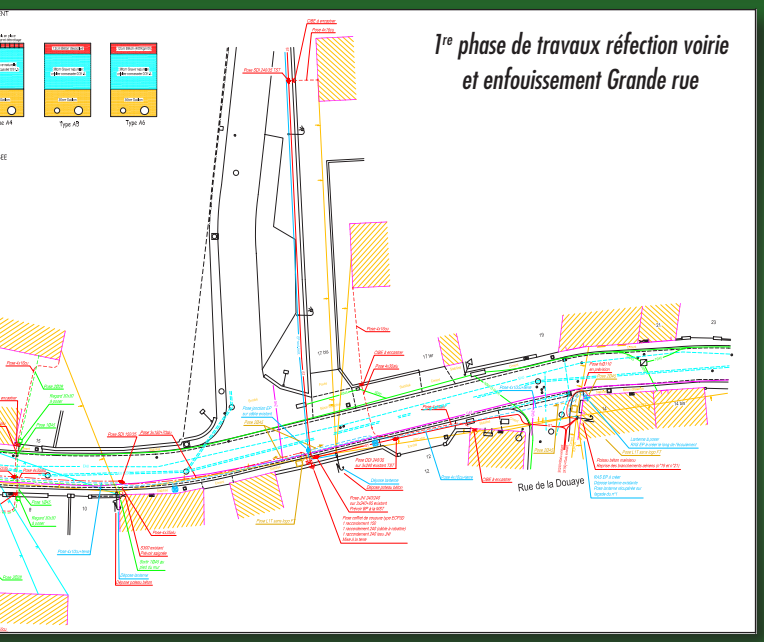

Réfection et enfouissement des réseaux Grande Rue

Ce projet sera réalisé en deux tranches, la première du bas de la « Grande Rue » jusqu'au croisement avec la rue de la Douaye, la seconde concernant le haut de la Grande Rue jusqu'à son intersection avec la rue des Bouts de la Ville. Le bureau d'étude STUR chargé de la maîtrise d'œuvre a communiqué les plans et le mémoire explicatif pour cette première phase de travaux. Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- **Novembre 2011 :** lancement de la procédure d'appel d'offres
- **Décembre 2011 :** réception des plis et choix de l'entreprise
- **Janvier/février 2012** : début des travaux

Il est à noter que la réfection de la chaussée et les aménagements de sécurité seront réalisés en coordination avec les travaux d'enfouissement pour générer le moins de nuisances possibles aux riverains.

Révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 21 octobre 2008, le Conseil Municipal de Gaillon-sur-Montcient a décidé de prescrire la révision de son Plan d'Occupation des Sols, valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune. Après l'appel d'offres, un cabinet d'étude (urb'N) a été retenu par la mairie pour mener les études (documentaires et sur le terrain), réaliser les documents nécessaires au PLU et accompagner les élus dans leur démarche. Cette équipe est constituée de trois sociétés : une agence d'urbanisme (urb'N), une agence d'architecture (Justine Gardahaut, DPLG) et une agence paysagère (De Long En Large). Les habitants seront peut-être amenés à rencontrer dans la commune ces personnes lors de leurs relevés sur le terrain.

Un groupe de travail d'urbanisme a été créé avec certains membres du Conseil Municipal, (Monsieur le maire, Mmes Gantier et Grenier, MM. Vinter et Trou), afin de réfléchir aux orientations à retenir, prendre les décisions nécessaires, ainsi que d'assister le cabinet d'étude dans sa collecte d'informations.

La commission municipale d'urbanisme et le cabinet d'étude se réunissent régulièrement (environ une fois par mois) pour présenter l'avancée des travaux et acter les décisions.
La Direction Départementale des Territoires des Yvelines, le Parc Naturel Régional du Vexin Français (dont Gaillon-sur-Montcient est membre) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines (avec lequel la mairie a signé une convention) participent également à ces réunions.

La plaquette ci-contre décrit le contenu et la chronologie de son élaboration.

Permis de construire

- M. et Mme LUPPINO :
  Construction d'un garage et d'une clôture
  42 Rue des Bouts de la Ville.
- M. et Mme AMARA :
  Extension d'une maison individuelle
  6 Rue du Point du Jour.
- M. et Mme DOS SANTOS MARQUES :
  Construction d'une maison à usage d'habitation
  Rue du Four aux Prêtres.

Déclarations préalables

- SCP MONET BRIER :
  Division en 3 lots dont 1 à bâtir
  Rue de la Montcient.

Depuis le fond de vallée, l'urbanisation est relativement peu visible en raison du contexte boisé des coteaux.

L'étagement de l'urbanisation est une des caractéristiques actuelles du paysage urbain de Gaillon. Le centre ancien se trouve dans les points bas du vallon, les extensions se sont réalisées en montant progressivement les «étages» du territoire

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

CALENDRIER PREVISIONNEL :

OCTOBRE 2008

Mise en révision du P.O.S valant élaboration d'un P.L.U

A partir de SEPTEMBRE 2011

Diagnostic prospectif
Etat initial de l'environnement

A partir de FEVRIER 2012

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Exposition et concertation sur le diagnostic et le P.A.D.D.

A partir de JUIN 2012

Elaboration du zonage et du Règlement

Exposition et concertation sur le zonage et le règlement

Bilan de la concertation
Arrêt du P.L.U

Consultation des Personnes Publiques Associées

A partir de MAI 2013

Enquête Publique auprès des Gaillonnais

A partir de JUILLET 2013

Approbation du P.L.U

QU'EST CE Q'UN P.L.U ?

La loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi SRU) a introduit en lieu et place des Plans d'Occupation des Sols (POS) un nouvel outil réglementaire de planification, permettant de mieux répondre aux problématiques des territoires urbains et ruraux d'aujourd'hui : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Plus global, plus complet et plus opérationnel que ne l'était le POS, le PLU est désormais l'outil d'urbanisme principal par lequel les communes organisent le développement de la totalité de leur territoire et encadrent le droit des sols.

QUEL CONTENU POUR LE P.L.U ?

Le PLU se compose, conformément à l'article R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, des pièces réglementaires suivantes :

- Un Rapport de Présentation qui présente notamment le diagnostic détaillé de la commune.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime la politique d'urbanisme retenue pour les 10-15 années à venir pour l'ensemble de la commune.
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui complètent le projet de la commune sur certains quartiers ou secteurs.
- Un Règlement qui fixe les règles applicables dans chacune des zones définies aux documents graphiques.
- Des Documents graphiques, appelés communément plan de zonage qui permettent de localiser au sein du territoire communal les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières, en d'autres termes les zones constructibles et celles qui ne le sont pas.
- Des Annexes, sous formes de pièces écrites et pièces graphiques, qui comprennent entre autre les annexes sanitaires et les servitudes d'utilité publique.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU P.L.U DE GAILLON-SUR-MONTCIENT ?

- Traduire les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français en limitant l'étalement urbain et la consommation d'espace rural, en préservant la biodiversité et en développant les espaces verts et boisés.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti d'intéret architectural, tout en permettant son évolution.
- Mener une réflexion sur l'optimisation du bâti existant.
- En fonction des perspectives démographiques, définir les besoins des Gaillonnais en matière de :
  - équipements publics
  - développement économique
  - aménagement de l'espace
  - environnement
  - transport et déplacement

La mission locale intercommunale pour les jeunes

Présentation

La Mission locale est un lieu d'accueil, d'orientation, d'aide pour les jeunes afin de construire un projet professionnel et permettre d'accéder à l'emploi. La Mission Locale accueille les jeunes qui rencontrent des freins pour entrer dans la vie professionnelle. Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez les communes du territoire d'intervention de la Mission Locale des Mureaux et vous n'êtes plus scolarisé : la Mission Locale peut vous aider.

Les services suivants vous sont proposés

- Recherche d'une formation
- Aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, entretien d'embauche…
- Information sur les aides à l'emploi
- Mise en avant de vos compétences
- Faciliter les contacts avec les employeurs
- Vous accompagner pour des problèmes urgents de santé ou de logement
- Découvrir des métiers

Un conseiller vous accompagne tout au long de votre démarche d'insertion professionnelle.

Mission Locale Intercommunale des Mureaux
Espace de l'Économie et de l'emploi
38, avenue Paul Raoult
78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 30 91 21 50
Fax : 01 30 04 11 87
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 17h30
Mercredi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30

Point d'accueil pour les jeunes Gaillonnais

18 place des Pénitents - 78250 MEULAN
Tél. / Fax : 01 30 99 24 88
Un conseiller vous reçoit le :
Lundi, Mardi de 13h30 à 17h
Jeudi de 14h à 17h

Délégué municipal

Jean-Pierre LE TELLIER
(à contacter en mairie au 01 34 74 06 58)

Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales afin de participer aux élections présidentielles et législatives de 2012.

- Si vous êtes Français : munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Si vous êtes ressortissant de l'union Européenne et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes complémentaires pour les élections Européennes et municipales : munissez-vous de votre passeport ou d'une carte de résident et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ces démarches sont à effectuer en Mairie avant le 31 décembre 2011.

Dates des élections

Présidentielles :
22 avril et 6 mai 2012.

Législatives :
10 et 17 juin 2012.

État Civil

- Mariage : Fabienne BRUST et Philippe GUILLOTTE le 16 Juillet 2011
- Décès : Lucette de MOLLERAT du JEU Veuve d'ANTIN le 23 Octobre 2011 à Avignon

Modification des trajectoires aériennes de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle

Notre journal de GAILLON (printemps-été 2011) vous informait du projet de modifications des trajectoires aériennes, de l'enquête publique qui a suivi et qui pour rappel, s'est terminée le 2 avril 2011.

Depuis, quelles nouvelles ?

l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) a donné un avis favorable en date du 5 septembre 2011.

Cette autorité a estimé que le projet de relèvement d'altitude des avions à destination de l'aéroport de ROISSY Charles De Gaulle, en configuration de « vent d'est » s'inscrivait dans une démarche de réduction des nuisances sonores.

Suite à cet avis, notre député M. Arnaud Richard, a exprimé son opposition formelle à la mise en œuvre de ce projet, dans un courrier du 9 septembre 2011 adressé à Mme la Ministre en charge des Transports, Mme Kosciusko-Morizet.

M. Richard lui demande de prendre les mesures qui s'imposent pour que soit élaboré, un projet alternatif prenant en considération le respect de l'environnement et la protection des populations.

Depuis, le 10 novembre 2011, Mme Kosciusko-Morizet a annoncé que les nouvelles procédures d'approche de Roissy seront appliquées à compter du mercredi 17 novembre, mais chacun d'entre nous a pu le constater, « les nouvelles trajectoires avaient déjà été mises en place bien avant la date » !

L'épandage des boues

Suite à de nombreuses plaintes à propos de l'épandage des boues, il nous a semblé important de rappeler la réglementation et d'expliquer ses conséquences pour les Gaillonnais.

Tout d'abord, l'épandage des boues, issues du traitement des stations d'épuration des Mureaux ou d'Achères, n'est pas une volonté communale.

Cet épandage est mis en place, après enquête publique, par les services de la préfecture.

Un plan d'épandage, consultable en Mairie, désigne précisément les parcelles agricoles destinées à recevoir ces amendements organiques.

Il existe actuellement deux plans d'épandage sur la commune de Gaillon-sur-Montcient ; l'un régit par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2007 pour le plan d'épandage des boues en provenance de la station d'épuration des Mureaux, l'autre datant du 6 février 2009 pour le plan d'épandage de la station d'épuration d'Achères.

Le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient avait, lors de l'enquête publique, pris une délibération contre ce plan d'épandage le 15 décembre 2008…

Les plans d'épandages sont à la disposition du public à la Mairie et les contrôles sont faits rigoureusement par rapport à la loi actuelle… Mais que se passera-t-il dans cinq ou dix ans ?

En dehors des nuisances intolérables pour les Gaillonnais (odeurs, circulation des poids lourds), il semble clair que malgré les précautions prises aujourd'hui, l'épandage contribue à la pollution de demain (métaux lourds, nitrates, produits chimiques, antibiotiques).

Afin de veiller de près à l'application de la réglementation, nous suivons de près les plans d'épandages et la circulation pour diminuer autant que possible les nuisances subies par les riverains. Les autorisations d'épandages faisant l'objet de renouvellement, nous ne manquerons pas de vous informer lors des enquêtes publiques afin de mobiliser la population.

Gaillon sous son blanc-manteau...

Comme chaque hiver, nous risquons d'être confrontés aux problèmes des intempéries et épisodes neigeux. La commune met tout en œuvre pour permettre à chacun de pouvoir circuler dans le village avec les moyens matériels et humains dont elle dispose.

Cela est rendu d'autant plus facile depuis l'acquisition d'une saleuse installée à l'arrière du camion municipal (les plus observateurs auront remarqué que la photo représente l'ancien camion de la commune, mais la saleuse est adaptable sur le nouveau !).

RAPPEL: Les Riverains de la voix publique doivent prendre des précautions en cas de neige ou de verglas devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute (circulaire du ministère de l'intérieur du 13 septembre 1966). En règle générale, chacun doit racler et balayer sa partie de trottoir ou de chaussée au droit de sa propriété (soit environ 1,50 m à partir du mur ou de la clôture de la propriété) ; et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier.

En cas de manquement à ces principes de précaution, le Maire a le pouvoir de prescrire aux riverains de balayer et de déneiger le trottoir situé devant leur habitation. En cas de négligence avérée, le riverain commet une faute qui engage sa responsabilité sur le fondement des articles 1382 et 1383 du code civil.

C'est par l'action de tous que ces désagréments hivernaux seront mieux vécus.

Rappels des tarifs communaux

Salles des fêtes

Salle des fêtes (140p)	Gaillonnais	Extérieurs
Samedi ou Dimanche ou Jour férié	550 €	1 200 €
1 jour en semaine	300 €	600 €
Week-end complet	700 €	1 700 €

Ancienne cantine (35p)	Gaillonnais	Extérieurs
Samedi ou Dimanche ou Jour férié	150 €	200 €
1 jour en semaine	/	/
Week-end complet	220 €	300 €

À ces tarifs s'ajoutent un chèque de caution de 765 € pour la salle des fêtes et de 150 € pour la petite salle et une assurance personnelle obligatoire.

Accueil périscolaire

Accueil périscolaire	Commune	Hors commune
MATIN (7h30 à 8h20)	2,60 €	3,50€
SOIR (16h30 à 18h30)	2,80 €	3,70 €

Étude surveillée

Etude surveillée	Commune	Hors commune
SOIR (16h30 à 18h00)	4 €	4,20 €

Cantine

Restauration	Commune	Hors commune	Adultes
REPAS	4,20 €	5,10 €	4,70 €

Bibliothèque ouverte les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

	Famille	individuelle
Carte annuelle	5 €	2 €

Tarifs concessions cimetière

	15ans	30 ans	50 ans
Concessions cimetière	500 €	800 €	1000 €

Collecte des déchets ménagers

Suite aux aménagements de la collecte des déchets ménagers, voici la suite du planning entré en vigueur depuis juin 2011 pour la période du 1er semestre 2012.

Jours de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à partir du 4 janvier 2012

Déchets ménagers	==>	Chaque mercredi
Bac jaune (emballage) et Bac bleu (journaux)	==>	Jeudi semaine impaire
Bac vert (verre)	==>	Jeudi semaine paire

1er semestre 2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							

Ramassage des encombrants

- Mardi 10 janvier 2012
- Jeudi 12 avril 2012
- Jeudi 13 septembre 2012

Attention : La collecte est limitée à 1 m³ par habitation et les objets doivent être sortis la veille du jour du ramassage (après 19h).

Rappel : Élagage des arbres et des haies

En cette période de chutes des feuilles, le moment est venu de tailler les arbres et haies de vos propriétés qui donnent sur la voie publique, voici un petit rappel des bonnes pratiques :

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure de la voie publique, de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques. Il est également demandé aux riverains de tailler les arbres susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou de réduire la visibilité des automobilistes.

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la commune ou un prestataire mandaté par le Maire pourront procéder d'office à l'élagage des arbres et ce, aux frais du propriétaire. De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques aériens, la commune ou les services de l'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.

Collecte des déchets verts au hangar municipal

Le hangar est ouvert pour la collecte des déchets verts les samedis :

- Horaires d'été du 1er mai au 30 septembre de 16h à 18h
- Horaires d'hiver du 1er octobre au 30 avril de 14h à 16h

Attention fermeture hivernale du 10 décembre 2011 au 3 mars 2012. Réouverture le 10 mars 2012.

Réglementation brûlage des déchets verts...

Une circulaire de la Préfecture du 16 mai 2011 rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines par arrêté 80-272 du 2 juillet 1980.

... Et comment résoudre ce problème

Dès 2008, un service de stockage des déchets verts a été mis en place à l'attention des Gaillonnais au hangar communal ; la limitation d'un apport de 1 m3 par habitation en déchetterie de Vigny et la réduction des nuisances liées au brûlage en étaient les principales motivations.

Jusqu'ici, les déchets récupérés étaient brûlés 2 fois par an. Afin d'être en accord avec la loi, qui était jusqu'ici mal connue, un broyeur de végétaux a été acquis par la commune, afin de réduire le volume des déchets pour s'en servir ensuite de paillage dans les différents massifs et haies communaux.

Il est proposé également d'offrir ce service aux habitants. Donc, n'hésitez plus, venez déposer vos déchets verts au hangar communal aux heures d'ouverture, nous nous chargerons du broyage et **veillez à bien séparer les branchages des autres déchets verts.**

À l'école des Quatre Vents

1re inscription

Elle concerne l'inscription scolaire des enfants nés en 2010 (à compter du mois d'avril 2012).

Les documents nécessaires pour procéder à l'inscription scolaire de votre (vos) enfant(s) sont :

- livret de famille
- carnet de santé
- justificatif de domicile
- pièce d'identité des 2 parents
- certificat de radiation à demander à l'ancien établissement scolaire
- en cas de divorce ou de séparation, fournir le jugement (garde des enfants)

Étude surveillée

Désormais, un service d'étude surveillée a été mis en place les lundis et jeudis soirs.
Cette étude surveillée concerne les enfants scolarisés du CE1 au CM2 et est placée sous la surveillance des enseignantes, Mesdames RIPART et SIMON.
Les enfants prennent le goûter de 16h30 à 17h00, puis travaillent de 17h00 à 18h00.
Les tarifs sont de 4 € par jour et par enfant pour les Gaillonnais, et de 4,20 € pour les élèves hors commune.
Les inscriptions se font en mairie

Un nom pour l'école...

Le conseil municipal a approuvé le nom que les enfants de Gaillon ont choisi pour leur école.
L'école de Gaillon s'appellera désormais « L'école des Quatre Vents » (il suffit bien sûr de monter sur le plateau de l'école pour comprendre l'origine du nom…)
L'inauguration officielle sera faite le samedi 30 juin 2012 à l'occasion de la fête de l'école.

Nomination ATSEM

Depuis la rentrée, Madame Dominique ROULLEAUX a pris ses nouvelles fonctions à l'École en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle), faisant suite à ses brillantes réussites : son CAP Petite Enfance et son concours d'ATSEM en 2011.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

La rentrée 2011

Les élèves ont repris le chemin de l'école, accompagnés d'un beau soleil bénéfique pour leur santé et leur vitalité.
Cette année, nous accueillons au sein de l'équipe éducative :

- M. Julian Petit, chargé de la classe de CM1-CM2 (complément de mi-temps de Mme Mazeau)
- Mme Dominique Roulleaux dans ses nouvelles fonctions d'ATSEM

Suite aux départs des élèves de CM2 en sixième, l'effectif de l'école reste stable au regard du nombre de nouveaux inscrits.
Les élèves auront cette année à réfléchir autour de la notion de respect, de civisme qui représente le premier axe de notre projet d'école.
Nous remercions l'ensemble des parents pour leur participation volontaire au financement de la coopérative scolaire.
Enfin, nous vous rappelons l'importance de participer aussi aux actions des membres de la Caisse des écoles qui permettent aux élèves de partir en classe de découverte et de participer à des sorties scolaires. La diminution des participations actuelles risque d'entraîner à terme une disparition des séjours et une baisse significative des sorties scolaires au détriment des enfants.

Souvenirs d'Halloween 2011

Mme Ripart,
Directrice
de l'école
17, grande rue
01 34 74 51 62

Présentation du Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine

Le SIEHVS a pour vocation singulière de promouvoir et gérer des équipements médico-sociaux de proximité au service de ses habitants handicapés et de leurs familles. Il les aide à trouver la solution, le service ou l'hébergement et le travail adapté, afin qu'ils s'épanouissent au mieux.
Le SIEHVS est géré par un comité syndical, composé de soixante-deux élus, représentant chaque commune adhérente (au total trente et une communes dont Gaillon sur Montcient).
Avec le concours des pouvoirs publics, le SIEHVS a réussi à créer et à gérer un ensemble d'équipements et de services en faveur du handicap mental.

Vous trouverez ci-dessous l'adresse et les missions de chacune de ces structures:

Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) Pierre Legland: 3, rue Charles Tillon aux Mureaux
Il accueille 270 enfants de la naissance à 6 ans présentant des difficultés de développement, un risque de développer un handicap ou une situation de handicap.

Les coordinations handicap locale (CHL) Seine et Mauldre: 21 rue de la Ferme du Paradis à Meulan et le CHL Val de Seine et Oise: 5 Grande Rue à Verneuil sur Seine
C'est un guichet unique qui accompagne les personnes handicapées dans leurs choix de vie. La coordination handicap locale est là pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées, leurs proches ou les professionnels.

L'institut médico-éducatif (IME) Alfred Binet: 6 rue des Gros Murs aux Mureaux
L'institut accueille en externat 96 enfants et adolescents, orientés par la commission départementale de l'autonomie et des droits des personnes handicapées (CDAPH), présentant une déficience intellectuelle s'accompagnant parfois de troubles de la personnalité ou moteurs et sensoriels, ainsi que de la communication.

Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) André Larcher: 4 rue des Gros Murs aux Mureaux
Le SESSAD accueille en externat 46 enfants de 5 à 18 ans présentant une déficience intellectuelle, orientés par la CDAPH. Ils sont répartis dans des CLIS (classe d'intégration scolaire), SEGPA (section d'enseignement général et professionnel), UPI (unités pédagogiques d'intégration) et en intégrations individuelles. Ils apportent également une aide aux familles (soutien, accompagnement, entretiens familiaux, aux enseignants et préparent aux orientations ultérieures.

Les établissements et service d'aide par le travail (ESAT): ESAT du Petit Parc ZAI du Petit Parc à Ecquevilly et l'ESAT de la Grange St Louis 23 rue Charles Edouard Jeanneret à Poissy
L'ESAT d'Ecquevilly reçoit 96 hommes et femmes handicapés mentaux, à partir de 18 ans, orientés par la CDAPH et aptes au travail et l'ESAT de Poissy en reçoit 81. Ces structures aident à l'insertion sociale et professionnelle et au développement de l'autonomie en utilisant le travail comme support éducatif. Les activités professionnelles proposées sont: les espaces verts, la restauration, la blanchisserie industrielle, la peinture, le nettoyage industriel, l'entretien des voiries, le conditionnement et la mise à disposition de personnels en prestations de services.

Le service d'accompagnement à vie sociale, SAVS du Val de Seine: ZI les Ardillès à Épône
Ce service a pour mission d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap pour l'élaboration, la réalisation et le suivi d'un projet d'accompagnement personnalisé, réactualisé chaque année. Le projet d'accompagnement concerne l'accès aux droits, les démarches administratives, la santé, le logement, l'insertion professionnelle, la vie sociale et familiale.

Le foyer d'hébergement Jacques Landat: 38 boulevard Carnot à Hardricourt
Le foyer est destiné à une trentaine de travailleurs d'ESAT, hommes et femmes, de 18 à 60 ans. Il leur permet l'accession à une meilleure autonomie au travers d'activités de vie quotidienne et de loisirs.

Le foyer de vie (FDV): 2 rue du Parc à Ecquevilly
Le foyer de vie est une structure intermédiaire entre le MAS et l'ESAT. Il accueille 21 adultes handicapés (dont 11 internes) avec une autonomie suffisante dans les actes de la vie quotidienne et reconnus inaptes au travail. Il permet de maintenir et d'élargir les acquis sociaux, de prévenir l'aggravation du handicap et des troubles du comportement, de développer la motricité et d'améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne.

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS): il en existe deux.
La MAS Léon Hertz d'Ecquevilly reçoit 40 adultes polyhandicapés et la MAS de Limay 48 (dont 16 infirmes moteurs cérébraux).
Leurs différents handicaps les rendent dépendants dans les actes de la vie quotidienne et leur état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Le foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Limay ouvrira ses portes en 2012.
Cet établissement s'adressera à des personnes handicapées mentales ou atteintes de handicaps associés dont la dépendance partielle rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne dans un certain nombre d'actes de l'existence. Elles ont besoin d'une stimulation et d'un soutien constants ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier. Leur handicap les rend également inaptes aux activités à caractère professionnel au moment de leur admission mais elles ne nécessitent pas une orientation en MAS.
Le foyer comportera 65 places avec deux services: l'un de 32 places pouvant accueillir des bénéficiaires dès 18 ans et l'autre de 33 places pour des personnes handicapées vieillissantes pouvant être admises dès 40 ans.
En quarante ans, alors que, localement, il n'existait rien pour le handicap, le syndicat intercommunal a créé des établissements qui prennent en charge la personne handicapée tout au long de sa vie, de l'enfance à la vieillesse.

Corinne GRENIER
Membre du C.C.A.S.

Remise de deux défibrillateurs

C'est en compagnie de sept autres communes ou associations que Gaillon a reçu deux défibrillateurs de la part du Lions Club, représenté par sa présidente Mme Françoise Roussel, et de notre député M. Arnaud Richard, qui a puisé dans sa réserve parlementaire.
M. Gris, maire, et Mme Poncet,principale du collège de la Montcient, sont très heureux de cette initiative, permettant de sauver de nombreuses vies (50000 décès/an par crise cardiaque en France).
Les deux défibrillateurs seront placés dans les lieux accueillant le plus de public sur Gaillon, à savoir la mairie/salle de fêtes et le collège (ils ne pourront dans l'immédiat pas être placés en libre-service dans la rue, pour de simples questions d'entretien et de vandalisme).

Une formation sur l'utilisation des défibrillateurs sera faite par la Croix Rouge pour les membres du conseil municipal, les employés municipaux et les personnes du collège, afin d'optimiser son utilisation, assez simple.

Pour votre information, sachez qu'un site internet ainsi qu'une application « i-phone » permettent de situer les défibrillateurs les plus proches de l'endroit où vous vous trouvez partout en France :
www.defibrillateurs-en-france.com

Cérémonie du 11 novembre

Cette année encore, les enfants de l'école ont été associés à la cérémonie commémorative du 11 novembre. Leur participation, dans la lecture de texte de poilus, et dans une brillante interprétation de la Marseillaise, a été très remarquée.

À noter que désormais, sous directive ministérielle, cette commémoration du 11 novembre porte sur le souvenir de l'ensemble des Français morts pour la France, que ce soit sur le territoire ou lors d'opérations extérieures.

Livret du « parcours de citoyenneté »

Un nouveau livret de « parcours de citoyenneté » est disponible en mairie. Il est destiné à l'attention des jeunes de 16 ans ou presque, et il renseigne sur les 3 étapes obligatoires du « parcours de citoyenneté » :

- L'enseignement de la défense en classes de 3e et 1re,
- Le Recensement obligatoire à 16 ans en Mairie (dans le mois qui suit la date anniversaire),
- La journée « défense et citoyenneté » obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et 18 ans.

Bon à savoir : Le correspondant « Défense » pour la commune est M. Benoît LEFEBVRE (à contacter par l'intermédiaire de la mairie)

Caisse des écoles

Assemblée générale de la caisse des écoles le 14 octobre 2011

La caisse des écoles a tenu son assemblée générale le 14 octobre 2011, avec pour but le renouvellement de ses membres.

En effet, la caisse des écoles est constituée après vote de :

- Un président, le maire (M. Jean Luc Gris).
- Un vice président, le maire adjoint délégué aux affaires scolaires et sociales (M. Gilbert Vinter).
- Quatre conseillers municipaux (Mme Denise Léger, M. Miguel Molina, M. Philippe Le Gall, M. Christian Bouley).
- Mme Pierrette Caltot, présidente d'honneur.
- Une représentante du préfet (Mme Denise Rouyer).
- Quatre membres élus pour une durée de trois ans : Mme Véronique Lefebvre, Mme Olga Ferreira, Mme Céline Arixi, M. Frantz Tardieu.
- La directrice de l'école (Mme Virginie Ripart).

Nous tenons à remercier les membres élus (Mme Véronique Lefebvre, Mme Carine Bureau, Melle Suzanna Ferreira et M. Frantz Tardieu) ou participants au bureau (Mme Audrey Gremillon, Mme Céline Arixi, Mme Pascaline Chambrin et Mme Virginie Ripart, directrice de l'école) sur la période 2008-2011, ainsi qu'à toutes les personnes présentes lors des manifestations de la caisse des écoles.

Merci aussi aux personnes qui ont pris leur carte de membre de la Caisse des écoles, permettant son fonctionnement.

L'objectif de la caisse des écoles est de ramener des fonds permettant entre autres de financer en partie des départs en classes transplantées (mer, montagne, campagne…) pour les enfants de l'école primaire, dans le cadre de projets pédagogiques soutenus par le corps enseignant.

Parents, nous manquons parfois de personnes pour l'organisation de nos manifestations. N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous souhaitez venir nous aider dans nos activités… Et venez nombreux aux manifestations…

Concours de belote organisé par la caisse des écoles

Une première à Gaillon ce samedi 15 octobre : Un concours de belote a été organisé par la Caisse des écoles.

Même si le nombre de participants n'était pas celui espéré, les joueurs ont livré des parties acharnées (12 parties fois 4 tours), et tous sont repartis avec un lot (Attention, le jambon tant convoité n'a bien sûr été attribué qu'à un seul gagnant !!!).

Loto adultes du 19 novembre

C'est un plus traditionnel « Loto » que la Caisse des écoles a organisé le samedi 19 novembre. Là aussi de nombreux joueurs sont venus (plus de 170 personnes), souvent en famille (nos enfants ne sont pas les derniers à ce jeu !).
Bonne humeur garantie.

Journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2011

Cette année, le week-end des journées du patrimoine proposait, en plus de la visite de l'église, deux autres événements :

Visite du moulin du Metz

Les propriétaires du Moulin du METZ, M. et Mme Franck Jourdan avaient ouvert leur propriété lors de ces deux journées du patrimoine.

Le moulin du Metz construit au XVIIIe siècle est adossé à un ancien moulin, le moulin Guillemet érigé au XVIIe siècle, les deux moulins ont été réunis autour des années 1900.

Ces moulins fabriquaient de la farine (80 quintaux par jour) et de la pâte à papier pour la construction des jouets et des poupées.

La roue à godets actuelle date de 1906, son diamètre est de 5 mètres et sa largeur de 1 mètre 50, elle est en métal, les godets sont en inox.
La fabrication de la farine s'est arrêtée en 1968. Depuis 1977, la roue entraîne un alternateur qui produit de l'électricité pour les besoins domestiques de la demeure.
Durant, ces deux journées, une quarantaine de visiteurs ont apprécié les lieux, au grand plaisir des propriétaires. Merci à M. et Mme Jourdan pour leur initiative et leur participation.

La nécropole mérovingienne

M. Regnard, responsable des fouilles, effectuées par le Centre de Recherches Archéologiques du Vexin Français, a animé une conférence/débat concernant la découverte d'une nécropole mérovingienne dont l'existence remonte entre le VIe et le VIIIe siècle.
Ces fouilles ont été effectuées de 1994 à 1996 au lieu-dit « La Garenne », après la découverte de sépultures lors de la réalisation d'importants travaux pour le Golf de la Chouette.

Cette conférence a attiré de nombreux Gaillonnais, très intéressés de connaître l'histoire de leur village, ainsi que des férus d'archéologie.

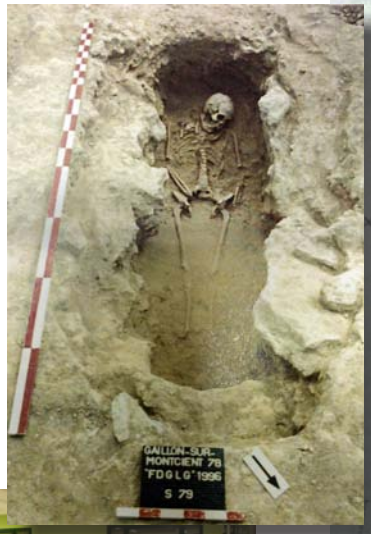

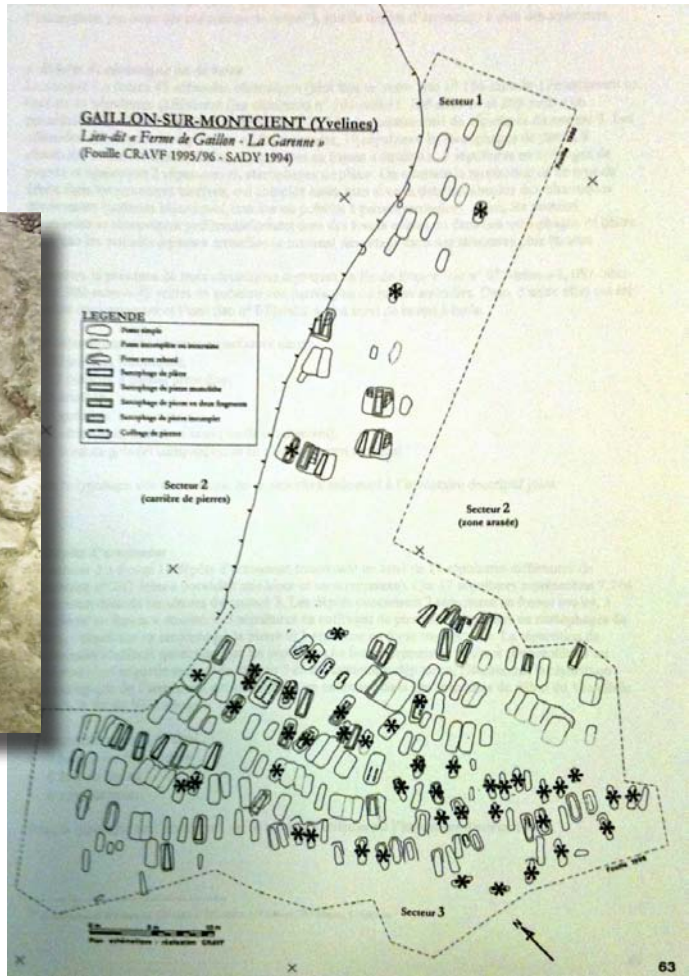

Repas des Anciens et du personnel communal

C'est en compagnie de l'imitateur Pascal Fleury que nos vaillants anciens ont partagé le repas le dimanche 4 décembre dernier. Au menu, panaché de poissons braisés au champagne, tendron de veau, galette de pomme de terre et tian de tomates / courgettes/aubergines, fromage , dessert…
Une bonne journée bien remplie, avec son lot d'anecdotes et d'histoires !

Repas des Anciens 2010.

4e Marché artisanal et gastronomique

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est tenu le samedi 10 décembre, le 4e Marché Artisanal et Gastronomique. Chacun a pu trouver les cadeaux à offrir pour les fêtes de fin d'année. Les produits du terroir du Vexin étaient à nouveau présents, pour le plus grand plaisir de tous.
Les exposants nous ont présenté une variété de produits et d'objets traditionnels et originaux, avec cette année un repas « Tartiflette » pour les plus gourmands.
Nouveauté 2011, une structure gonflable était installée pour la grande joie des enfants, avec bien sûr la venue du Père Noël en personne.

Marché artisanal et gastronomique 2010.

Marché artisanal et gastronomique 2010.

Et pour clôturer cette journée, les enfants de l'École des Quatre Vents sont venus interpréter des chants de Noël.

Rappel : Un après-midi conte aura lieu à la bibliothèque le Mercredi 21 Décembre 2011 de 15h00 à 17h00 pour les enfants de 3 à 10 ans.
Le nombre de place étant limité, il est important de réserver en Mairie et d'envoyer le bulletin d'inscription.

Les Monographies des Instituteurs...

Celle de Gaillon en 1900 par l'instituteur Monsieur Meslier

À l'occasion de l'Exposition Universelle de PARIS en 1900, le Ministère de l'Instruction Publique demandera en 1898, à chaque Directeur d'école de rédiger une monographie sur sa commune afin de dresser un tableau de l'état de l'enseignement primaire, ce qui donnera lieu à des brochures relatant aussi bien la géographie, que l'histoire ou le type de cultures, ainsi que la composition de l'administration communale, les instituteurs, et diverses petites histoires concernant l'histoire locale.

Ces monographies sont particulièrement bien structurées et apportent un fourmillement de détails et sont, pour certaines, richement illustrées.

La monographie établie pour le village de Gaillon sous Montcient date de 1900 et a été rédigée par Monsieur Meslier instituteur. Chaque instituteur recevait un petit texte (que je tiens à disposition), pour mener à bien ce travail envoyé par le Ministère de l'Instruction Publique.

La monographie de Gaillon, se présente sous forme d'une petite plaquette écrite sur un papier blanc, à l'encre noire, et en italique, de la main de l'instituteur Monsieur Meslier et débute par une présentation du village. En voici donc le contenu intégral agrémenté d'iconographies, manquantes dans celle originale de l'instituteur et que j'ai rajouté.

« La commune de GAILLON est comprise dans le canton de MEULAN, arrondissement de VERSAILLES, département de Seine et Oise. Elle se trouve au nord-ouest de MEULAN, dans une vallée étroite et encaissée, à sept cents mètres de la route départementale n° 13 de FLINS à MAGNY et à 2 km 500 de MEULAN.

« Les communes qui l'entourent sont au Nord CONDECOURT et LONGUESSE, à l'est TESSANCOURT MEULAN au sud HARDRICOURT et MEZY, à l'ouest SERAINCOURT.

« La population est d'environ 300 habitants ; au commencement de notre siècle, GAILLON comptait 400 habitants. Son territoire a une contenance totale de 480 Hectares. La route d'origine du chemin de GAILLON est d'une altitude de 25 mètres 64. Le haut de la plaine de GAILLON est à 100 mètres.

« Le sol est plutôt médiocre que fertile.

« Le petit village de GAILLON est construit dans une vallée étroite à mi-côte de la route ; il est favorisé pour l'eau. Peu de pays en possèdent en aussi grande quantité. Chaque particulier pourrait en avoir chez lui sans beaucoup de peine, les sources coulent à fleur de terre.

« La commune est traversée par un petit cours d'eau qui serpente à travers plusieurs jardins et va se jeter dans une petite rivière. La Montcient appelée ainsi parce qu'elle prend sa source près de la ferme du même nom située sur la commune de SAILLY.

« Ce cours d'eau quitte le territoire de SERAINCOURT pour entrer sur celui de GAILLON ; il coule de l'ouest à l'est à travers la propriété de VION de GAILLON, fertilise les prés qui se trouvent sur la rive droite, fait tourner deux moulins et va se jeter dans l'Aubette de MEULAN près de l'endroit où celle-ci se jette dans la Seine.

« GAILLON est mis en communication avec MEULAN par un chemin vicinal qui va rejoindre la route départementale n° 43. La commune ne possède que ce chemin vicinal ; du côté Nord, elle n'a aucune communication avec la commune de TESSANCOURT, CONDECOURT, LONGUESSE. On y a accès que par des chemins ruraux souvent mal entretenus.

« GAILLON se trouve à environ 2 kilomètres de la ligne d'ARGENTEUIL à MANTES avec station à MEULAN-HARDRICOURT. Il est mis en communication avec le chef-lieu du département par la station des MUREAUX située à environ 4 kilomètres de la grande ceinture.

État de la propriété

« Le territoire de la commune est divisé en deux sections : la section B (plaine) section A (le village). On ne trouve à GAILLON qu'une seule ferme surnommée LA FERME du SAUSSAYE dépendante du château de GAILLON qui appartient à la famille de VION.

« À part cette agglomération de terrain, le reste du territoire est partagé entre de petits cultivateurs ou propriétaires qui font tous leurs efforts pour le cultiver le mieux possible. La culture des céréales en est la principale ; on peut dire que GAILLON est un pays essentiellement agricole. Les cultivateurs nourrissent tous des vaches dont ils tirent un bon produit du lait. A part quelques veaux ou génisses que les agriculteurs possèdent, il ne se fait aucun élevage ni de chevaux ni de bœufs.

L'industrie

« Comme industrie GAILLON ne possède que deux moulins alimentés par la petite rivière dont nous avons parlé plus haut. L'un est appelé le moulin des METZ et l'autre le moulin BRÛLE. Dans le premier, l'exploitant n'écrase pas de blé ni de seigle, il fabrique une poudre de pyrèthre appelée vulgairement poudre à punaise employée dans les étoffes pour les garantir des mites. Il écrase aussi beaucoup de maïs, puis avec la pulpe de la fécule, il forme une pâte à cartonnage employée pour la fabrication des poupées.

« Dans le second, on ne fait exclusivement que de moudre des céréales. C'est aussi sur le territoire de la commune

que se trouve l'usine à gaz qui alimente MEULAN et les MUREAUX comme eau et gaz

NDLR = voir notre article à ce sujet, avec tout le respect que je dois à Monsieur Meslier rédacteur de cette admirable monographie, l'usine à gaz était bien sûr la propriété de la ville de Meulan mais effectivement à la limite du chemin menant à Gaillon

« GAILLON se trouve à portée du marché de MEULAN assez important pour écouler certains produits tels que fruits, œufs, volailles, beurre, grains et pailles. (NDLR Meulan est à l'époque le plus grand marché de la région et se tient le lundi et le vendredi)

Gaillon place de la Mairie et Écoles au temps de nos aïeux

Origine

« GAILLON en VEXIN (sic) est un village de 300 âmes bâti à trois kilomètres Ouest de MEULAN.
« Son origine, en l'absence de documents historiques nous paraît clairement indiquée par sa situation à l'extrémité du grand marécage qui, des bords de la Seine s'étendait primitivement entre les lieux devenus, par la transformation en étangs de ce permanent foyer d'infection, HARDRICOURT, TESSANCOURT et le nouveau MEULAN, car auparavant, ces lieux étaient inhabitables ou à peu près.
« La transformation eut lieu en l'an 1096. Une concession de pâturages communaux faite par le comte de MEULAN aux habitants de GAILLON, comme à ceux d'HARDRICOURT, la construction de leur église et de son clocher attribué à la comtesse Agnès de MONTFORT, enfin le silence gardé jusqu'au XIIe siècle sur ce centre de population par les chartriers des monastères voisins, tout tend à démontrer qu'antérieurement à cette époque, le village de GAILLON n'existait pas ou se trouvait au moins de chétive apparence.
« Les pâturages communaux donnés par le comte de MEULAN aux habitants de GAILLON et HARDRICOURT existèrent jusqu'en 1810. À cette date, les terrains furent partagés entre les deux communes vendus ensuite.
« Par lettre-patente du roi Henri IV du mois de décembre 1599 portant confirmation en faveur des communautés d'habitants des paroisses d'HARDRICOURT et GAILLON de 19 arpents de pâturages à condition par eux de payer la redevance ancienne de 6 sous par arpent, revenant à 4 Livres 16 Sous 3 Deniers.

NDLR = Les étangs dont parle Monsieur Meslier ont été creusés par les moines du prieuré Saint-Nicaise de Meulan pour y faire l'élevage de poissons destinés à leur consommation. Il régnait alors en ce lieu, il est vrai au début de l'an 1000, par suite de concentration de tourbières et marécages sauvages, des odeurs pestilentielles qui tinrent longtemps éloignées toutes habitations près de ces lieux qui, de plus, avaient mauvaise réputation. Les moines passèrent outre et en firent un endroit agréable et réservé aux cultures et à la pêche – Par ailleurs, l'instituteur se trompe en disant que la construction des églises remonterait au début du XIe siècle, puisque la comtesse Agnès de MONTFORT vécut fin XIe début XIIe et fit reconstruire 17 églises du Vexin aux clochers pyramidaux et en pierres dans les années 1140 dont celui d'Hardricourt.

Seigneurie de Gaillon

« C'est en l'année 1116, en effet que l'existence de la seigneurie de GAILLON se trouve authentiquement constatée par un diplôme de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Ce n'est seulement qu'à dater de l'année 1583 que le passé de cette seigneurie apparaît d'une façon précise.
« Par un contrat passé devant Me LE CAMUS et DESMOTS Notaires à PARIS le 10 Xbre (décembre) 1583, Pierre d'EMERY escuyer Sieur de SAUSSAY et de GAILLON, vendit à Jacques de VION seigneur de BECHEVILLE, de la FEE et des MUREAUX, les terres et le domaine du dit GAILLON consistant en un hostel seigneurial haute, moyenne et basse Justice, moulin, pressoir, courtil, grange, étable et autres édifices, parc circuit de murailles, clos séparé dudit parc, mare et fossés à poissons, cens, rentes, dîmes, champarts, terres labourables, prés, vignobles et bois, le tout à la charge des droits seigneuriaux et féodaux et, en outre moyennant la somme de 13 000 écus d'or au soleil.
« Cette seigneurie était mouvante de l'église Saint-Mellon de Pontoise. Monsieur de VION lui en rendit foi et hommage le 6 février de l'année suivante.
(NDLR = voir notre étude sur la famille de Vion)

Madeleine ARNOLD TÉTARD
(ancienne Archiviste de Meulan)

Sources : Série T AD 78 – Enseignement 1800-1940 – la présentation et ponctuation de l'Instituteur ont été respectées.

Agenda du 1er semestre 2012

Dates	Manifestations et événements
13 janvier	Vœux du maire et du conseil municipal
29 janvier	Loto enfants
5 février	Sortie théâtre à Paris
12 février	Thé dansant AGYS
10 mars	Loto adultes
23 au 25 mars	2e salon des arts
22 avril	1er tour des élections présidentielles
6 mai	2e tour des élections présidentielles
12 mai	Théâtre « Les Am'Acteurs »
27 mai	Brocante
2 juin	Fêtes des mères
10 juin	1er tour élections législatives
16 juin	Fête des pères
17 juin	2e tour élections législatives
30 juin	Fête de l'école – Remise des prix

L'AGYS vous propose un thé dansant le 12 février 2012, animé par l'orchestre « GENERIC ».
Nous vous invitons à passer un agréable après-midi en notre compagnie.
Renseignements auprès de Mme Sylvaine Amiot au 0134747949
Ou auprès de M. André Gérard au 0134743264

Les Amis de Gaillon organisent une soirée à thème le Samedi 17 Mars 2012.
Contact : amisdegaillon@hotmail.fr

Petites annonces

Nous relançons notre proposition de faire paraître vos petites annonces dans le journal, n'hésitez pas à nous les adresser.

« Tresses africaines toutes sortes. Travail rapide et soigné » - Nom : Yvette, tél. : 0627215712.

Vente de 2 terrains à bâtir viabilisés d'une surface de 600 m².

Pour tout renseignement s'adresser en mairie au 01 34 74 06 58